

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

L' Abeille.

5me Année.

“ Je suis chose légère et vais de fleur en fleur. ”

5me Année

VOL. VIII.

PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, 26 AVRIL 1860.

No. 28.

Maison de Lorette.

Le 10 mai de l'année 1291, une petite maison s'arrêta pendant la nuit sur les hauteurs de la Dalmatie, à Tersate. Ce lieu, dit-on, n'avait jamais vu ni édifice, ni cabane : quel ne fut pas l'étonnement des peuples d'alentour, à la vue de cette maison transplantée ? Une grande foule accourut des différentes parties de la Dalmatie, pour être témoin du prodige qui venait d'arriver. Chose étonnante ! Une maison placée sans fondement, sans appui, et sur un terrain inégal ! De plus, la structure de l'édifice attestait plusieurs siècles de vétusté, la forme des murs et de la maison tout entière n'annonçait pas le goût du pays, mais celui d'une terre bien éloignée, le goût Asiatique. Le peuple de Tersate attendait en silence, espérant que le mystère se dévoilerait au grand jour, lorsqu'un événement miraculeux éclaira les esprits.

Le bon curé du lieu avait depuis longtemps une maladie dangereuse qui le faisait grandement souffrir. Ce fut lui qui reçut le premier la bonne nouvelle. La Ste. Vierge lui apparut en songe, lui annonça qu'il s'était arrêté une pauvre chaumière sur une montagne à l'est de la ville, et que c'était sa propre maison de Nazareth : et, pour garant de sa parole, elle lui accorda la guérison de sa maladie. Sa première visite fut à la Ste. Maison ; puis il se hâta de raconter à ses fidèles le songe miraculeux.

Aussitôt le peuple de Tersate chanta les merveilles de Dieu. A force de sollicitations pieuses auprès de leur gouverneur, le généreux N. Frangipani, plusieurs chevaliers furent nommés pour se rendre à Nazareth, et s'assurer de la véracité du fait. Ils partirent après avoir mesuré les dimensions de l'édifice. Grande fut leur surprise lorsqu'ils ne virent plus aucune trace du temple que St. Louis avait bâti autour de la Ste. Maison ! L'on sait que Saladin l'avait complètement rasé. Mais chose admirable pour eux ! La Maison de Nazareth avait aussi disparu ; il ne restait plus que les fondements : ils étaient de même longueur, de la même épaisseur que les murs de la Ste. Maison à Tersate : et leur construction était ab-

solument analogue à celle de cette Maison.

Ces renseignements furent reçus à Tersate avec les plus vifs applaudissements. On avait bien lieu de se féliciter de cette nouvelle ; elle prouvait incontestablement l'authenticité de la Translation de la Ste. Maison à Tersate. Les Dalmatiens, fiers de leur brillante acquisition, commençaient à se proclamer le premier peuple de l'Univers, et tous les jours ils voyaient arriver chez eux des Chrétiens de toutes les parties de l'Europe et de l'Asie, pour constater de leurs propres yeux le bruit répandu par la renommée.

Tersate cependant n'avait pas été choisie d'une manière définitive par la Providence, pour servir d'emplacement à la Ste. Maison de la Vierge. Elle n'avait reçu qu'une faveur passagère : Lorette devait être la Nazareth de l'Italie. Le miracle, qui devait lui confirmer ce titre, ne tarda pas à éclater. En l'an 1294, sous le Pontificat de Célestin V, la maison ambulante de la Vierge s'éleva dans les airs, à l'insu des habitants de Tersate, et s'arrêta quelques heures après dans le voisinage de la ville de Récanôti (Lorette), dans un magnifique bois de lauriers. Il est curieux de voir avec quelle naïveté de style et de sentiments, Murri raconte les détails circonstanciés de cet événement extraordinaire.

“ Les mortels étaient ensevelis dans le sommeil au moment où l'admirable translation eut lieu. Les bergers simples qui, selon leur coutume, se relevaient pour la garde de leur troupeau, furent les premiers qui eurent le bonheur de voir ce saint asyle. Une lumière extraordinaire, qui brillait de ce côté-là, frappa leurs yeux, et les enflamma en même temps du plus vif désir de s'y transporter, pour découvrir la cause d'une telle nouveauté. Ils virent avec étonnement que la splendeur partait d'une vieille maison qu'ils trouvèrent pour la première fois dans un lieu où il n'y avait jamais eu aucune marque d'habitation. Mais comme chacun y accourait de tous côtés, tandis qu'ils raisonnaient ensemble, il y en eut un qui assura avoir vu cet asyle de loin, lorsque, porté dans les airs, il s'avancait

vers l'Adriatique. Ensuite s'encourageant l'un l'autre, ils se hasardèrent d'y entrer. ... Convaincus du prodige, ils furent ravis des sentiments d'une vénération profonde et passèrent le reste de la nuit dans ce lieu. A peine l'aurore commença-t-elle à poindre qu'ils s'acheminèrent vers la ville. . . . Leur simplicité rendit d'abord leur récit suspect ; mais l'air de surprise, l'intrépidité, le témoignage constant et uniforme de ces bonnes gens, incapables de vouloir en imposer, dissipèrent tout soupçon, et eurent un tel ascendant sur l'esprit de plusieurs personnes, qu'elles allèrent dans le bois, et furent convaincues de la vérité du fait. ”

Qui n'a pas été frappé, en lisant ce récit de l'analogie frappante qu'il offre avec un fait du Nouveau-Testament, la naissance du Christ. Ce furent des bergers qui furent choisis pour annoncer la naissance du Sauveur, et ce furent des bergers qui découvrirent aux habitants de Lorette la maison de la Ste. Vierge. Et cette splendeur qui attira les bergers à la forêt de Lorette, ne rappelle-t-elle pas cette clarté céleste qui entourait la crèche de l'Enfant-Dieu ? Magnifique éloge de la simplicité du cœur ! La Judée ajouta foi à de pauvres bergers, et Lorette, sur leur simple parole, accourut vénérer la maison de la Vierge.

De nombreux miracles, entr'autres plusieurs apparitions de la Ste. Vierge à quelques saints de la ville, de plus l'aveu des habitants de Tersate eux-mêmes qui déplorait leur malheur, prouvèrent à Lorette d'une manière incontestable qu'elle possédait réellement la maison de Marie, enlevée à Nazareth au 13ème siècle. Aussi ses habitants, glorieux de la faveur que le ciel leur avait faite, honorèrent de leur respect la maison de la Vierge. La foule innombrable de chrétiens qui tout-à-l'heure, inondaient la Dalmatie, ils la virent accourir empressée aux murs de leur petite ville. L'humble Lorette fut ainsi glorifiée aux yeux des nations.

Cette ville avait bien été choisie d'une manière définitive pour servir d'emplacement à la maison de Marie ; mais trois fois encore on la vit changer de place dans la ville même. Voici ce qui contri-

bua à ces nouvelles translations. L'on sait que le Sanctuaire avait d'abord été placé dans une forêt de lauriers au milieu de Lorette, et l'on n'y parvenait que par des chemins tortueux et difficiles : situation favorable à maints voleurs, qui se rassemblaient autour du St. Lieu, et ne craignaient pas de tendre des pièges aux pèlerins, pour les dépouiller. Aussi les pèlerinages devinrent-ils de moins en moins fréquents, la crainte des assassinats fit cesser tout concours ; mais Dieu ne permettait ceci que pour faire désirer avec plus d'ardeur une nouvelle translation.

Huit mois après, la Ste. Maison se trouvait transportée à un mille de la forêt, sur une belle colline de Lorette. Les deux frères à qui appartenait cette hauteur, furent d'abord heureux de la faveur du Ciel. Mais *Quid non mortalia pectora cogis, auri sacra fames?* Les richesses de la Ste Maison tentèrent leur cupidité, et peu s'en fallut qu'ils n'en vinssent au point de souiller ce sol du sang paternel. Pour épargner ce crime, Dieu plaça la maison de sa mère sur une autre colline, près du chemin public ; c'est l'endroit même qu'elle occupe aujourd'hui.

L'Histoire de la Ste. Maison, ainsi racontée avec tous ses détails et toutes ses phases, il est impossible de nier son existence actuelle à Lorette. Nous verrons au prochain No. avec quel respect le monde tout entier a continué d'honorer la Ste. Maison. A. H. G.

L'ABEILLE.

" Forsan et hæc olim meminisse juvabit. "

QUÉBEC, 26 AVRIL 1860.

L'Académie St. Denys, loin de se reposer sur ses lauriers et de vivre du passé, continue son œuvre avec ardeur. Déjà elle a donné aux amis de l'éducation, si nombreux à Québec, deux séances publiques depuis l'ouverture de l'année scolaire ; et, comme nous l'a annoncé M. le Président à la fin de la séance de Dimanche, le Conseil académique a décidé d'en faire encore une avant les Vacances. Celle-ci, paraît-il, sera aux frais des classes supérieures seulement, comme la dernière appartient uniquement à la section des classes inférieures. Voilà donc un nouveau motif d'émulation ajouté à ceux qu'elle offrait déjà à ses membres ; et il est permis de penser que les élèves de Seconde, de Rhétorique et de Philosophie s'empresseront d'accepter l'espèce de défi que viennent de leur jeter si fièrement leurs jeunes confrères.

Le succès de ces derniers doit être pour eux tons un avertissement, et pour

quelques uns peut-être une leçon. Ils peuvent faire mieux, cela se comprend ; mais avec plus de mérite ? ... c'est ce que je ne voudrais pas décider. Pour un jeune commençant qui n'a encore expliqué que les quinze ou vingt premiers nombres de l'*Epitome*, il y a, à mon sens, autant de gloire à traduire sans barbarismes et sans fautes de grammaire quelques phrases françaises en latin, que pour un élève de philosophie à faire une savante dissertation et pour un Rhétoricien à composer un discours aussi solide par le fonds que brillant par la forme. *Quisque pro viribus suis.* Oui, chacun suivant ses forces : ne l'oubliez pas, MM. les philosophes, les rhétoriciens et les humanistes ; et autant vous surpassez vos jeunes confrères, autant le public de l'Académie a droit d'attendre de vous, autant vous devez vous efforcer de répondre à cette attente.

Voici le programme de cette dernière Séance :

Air de bande.

DISCOURS D'OUVERTURE, par Mr. Chs. Morency, élève de septième, aspirant.

RAPPORT, par M. P. Doherty, élève de philosophie, Secrétaire.

PROMOTION aux grades de candidat et d'aspirant.

CHŒUR DES EXILÉS, musique de CARULLI, par la Société Orphéonique.

LECTURE DE QUELQUES DEVOIRS, par des élèves de Septième, Sixième et Cinquième.

LES CANOTIERS DE PARIS, Nocturne chanté par MM. A. LAVERDIÈRE et J. O'BRIEN, Président et Vice-Président de la Société Orphéonique.

LA MORT DU TRAPPISTE, (Abeille), déclamé par Mr. H. DELAGRAVE, élève de Sixième, aspirant.

DIALOGUE LATIN D'ERASME, Demande d'un congé, par MM. R. SAUCIER, C. MORENCY, F. LATULIPE, J. BELLEAU, élèves de Septième, aspirants.

LE TRIO IMPÉRIAL, (Petites causes célèbres) déclamé par Mr. BÉDARD, élève de Troisième, Candidat.

CHŒUR DES SAUVAGES, musique de FÉLICIEN DAVID, par la Société Orphéonique.

LECTURE DE QUELQUES DEVOIRS, par des élèves de Quatrième et de Troisième.

REMERCIEMENT, par Mr. N. CINQ-MARS, Président.

AIR DE BANDE.

Monseigneur l'Archevêque semble prendre un peu de mieux : sa dernière nuit a été assez bonne, et, ce matin, un peu de nourriture a pu réparer ses forces déjà si affaiblies.

FÊTE DE MGR. DE LAVAL.

Lundi prochain, 30 avril, nous célébrerons l'anniversaire de la naissance de l'illustre fondateur du Séminaire de Québec. Une discussion, à laquelle prendront part huit de nos confrères, un éloge de Mgr. de Laval prononcé par un élève de l'Université, quelques morceaux de chant, voilà ce qui defraiera cette petite fête : elle se donnera à la grande salle de l'Université-Laval.

ÉLECTION DE LA CONGRÉGATION.

MM. N. Cinqmars, *Préfet.*

P. Villeneuve, *1er Assistant.*

J. Auger, *2d Assistant.*

A. Laverdière, *Secrétaire.*

P. Fiset, *Trésorier.*

BIBLIOGRAPHIE.

VIE DE MADEMOISELLE LE BER.

Le révérend M. Faillon, directeur du Séminaire de St. Sulpice à Montréal, à qui nous devons déjà plusieurs ouvrages sur le Canada aussi savants qu'intéressants, vient de publier la vie de la sœur Le Ber, recluse dans le couvent de la Congrégation de Montréal. Inutile de dire que l'on trouve dans ce livre toute l'onction, la science et l'intérêt qui distinguent toujours les productions de ce pieux écrivain. Une légère esquisse de la vie de l'héroïne religieuse du Canada ne saurait manquer de plaire aux lecteurs de l'*Abeille*.

Jeanne Le Ber naquit à Ville-Marie le 4 de Janvier de l'année 1662, de Jacques Le Ber et de Jeanne Lemoyne, sœur de Charles Lemoyne, baron de Longueuil. Elle fut élevée dans le couvent des Urselines de Québec, où, dans un âge encore tendre, elle donna des preuves d'une vertu consommée, et fut un parfait modèle pour ses compagnes. Vers l'année 1677 elle se sépara de ses chères maîtresses, et revint à Ville-Marie auprès de ses parents. Quelques années plus tard, se sentant de grands attraites pour la solitude et le silence, elle se renferma dans un appartement de la maison de son père, pour s'y livrer avec plus de perfection aux exercices de la vie contemplative. " La maison de son père, qui avait son entrée sur la rue St. Paul, se trouvait dans le voisinage de l'Eglise paroissiale, qui était alors celle de l'Hotel-Dieu. " C'est là qu'elle vécut durant quinze ans sans avoir presque aucune communication avec le monde.

En 1695 elle se renferma pour toujours dans une cellule située derrière l'autel de l'Eglise de la Congrégation, que son père construisit presque entièrement à ses frais. Tout était calculé de manière que, étant renfermée dans cette cellule, elle n'était séparée du Saint-Sacrement que

par la cloison qui divisait son appartement d'avec l'Eglise. La sœur Le Ber, — car elle prit alors ce nom, quoiqu'elle n'eût point embrassé l'institut de la Congrégation — passa dans cette solitude les vingt dernières années de sa vie, se livrant sans cesse à la prière, aux exercices de la pénitence et surtout à la pratique de la dévotion la plus tendre envers le Saint-Sacrement. Elle y mourut en grande réputation de sainteté le 3 Octobre 1714, à l'âge de 52 ans, et fut inhumée, suivant ses désirs, dans l'Eglise de la Congrégation.

REVUE PARLEMENTAIRE.

Les débats ont été interrompus par la vacance de Pâques. Pour ne rien omettre, transportons-nous au delà de la Grande Semaine. On peut dire sans médisance que pendant les séances qui ont précédé le congé de Pâques, les discussions ont été sans vigueur.

Les hon. membres du Conseil législatif se sont surtout intéressés aux résolutions de l'hon. Mr. Tessier sur le projet qui regarde la prolongation du chemin de fer jusqu'à Halifax. La dernière de ces résolutions invitait S. E. à correspondre avec les autres colonies, à ce sujet, afin de s'assurer de leur coopération pour demander de l'aide au gouvernement Impérial. Plusieurs orateurs canadiens ont appuyé ces résolutions qui ont été adoptées. Les députés de la Chambre Basse voulant terminer toutes les affaires d'élection avant de se séparer, demandèrent aux comités de hâter leurs rapports : Celui de l'élection contestée d'Haldimand a rendu compte de ses procédés. Le membre siégeant s'est trouvé dans une minorité de 111 vis-à-vis son adversaire ; mais une commission a été nommée pour examiner les votes donnés en faveur de ce dernier.

Pour l'élection de Québec, on a crié en vain. Le Comité n'avait pu réunir tous ses membres pour procéder légalement. Les députés désiraient ardemment de mettre fin à cette interminable affaire, lorsque sur motion de M. Powel la Chambre consentit à s'ajourner jusqu'après Pâques. L'hon. Galt, toujours actif dans l'administration des finances, a proposé ses résolutions au sujet du commerce direct entre la France et le Canada. Elles ont été adoptées sans opposition. Le bill de M. Langevin pour l'extension des limites de la cité, a été étouffé par la majorité du comité qui en a pris connaissance. Toutefois ce résultat n'est pas définitif, la chambre peut revenir sur cette mesure.

Mardi le 10 avril, la vacance était terminée, et les débats provoqués par l'élection de Québec ont été repris avec vigueur. Le comité, qui a été chargé

d'examiner cette affaire, a présenté à la chambre le résultat de ses travaux. Non content de déplacer les membres siégeants, de féliciter les perturbateurs, de blâmer les officiers publics qui ont recueilli les voix, il a fait un pas de plus vers la rigueur haute-judiciaire, en recommandant à la chambre de défranchiser la Cité de Québec. Inutile de dire que cette demande a été repoussée. Cependant M. Sicotte a jugé l'occasion convenable pour régler les élections contestées, et que ces questions doivent être portées devant les tribunaux ordinaires du pays. Le bill qu'il a introduit à l'appui de ces résolutions est à sa seconde lecture.

La Chambre croyant trouver dans le bill de M. Cartier des garanties contre les brigues électorales, lui a fait subir sa seconde lecture, puis sa troisième sans désemparer. Le Conseil Législatif lui a fait subir triomphalement sa troisième lecture, et lundi, le 23, Son Excellence le Gouverneur Général l'a sanctionné ainsi que plusieurs autres bills, parmi lesquels nous remarquons celui qui accorde une subvention additionnelle à la ligne canadienne des steamers, et à la prolongation de la ligne télégraphique jusqu'à Belle-Isle, et l'acte qui défend la vente sans licence des liqueurs enivrantes dans les comptoirs non organisés de cette province. Un instant après, M. Cartier demandait à la chambre l'émission de tous droits pour l'élection de Québec. Ainsi notre cité devra l'honneur de faire le premier essai de la mesure de l'hon. procureur-général.

M. le ministre des finances a mis son budget pour l'année sous les yeux de la chambre en l'appuyant d'un long discours dans lequel il exprime l'espoir que cette année les recettes et les dépenses se balanceront. Le bill pour incorporer les pilotes doit subir sa troisième lecture dans quelques jours.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Une insurrection qui heureusement n'a pas eu de suites fâcheuses, a éclaté dans les rues de Naples. Les sociétés secrètes et les agents de la Sardaigne se préparaient depuis longtemps ce passe-temps révolutionnaire. Ils avaient compté sans l'énergie du gouvernement et la fidélité de l'armée. L'émeute a été écrasée et plusieurs chefs arrêtés.

Une autre révolution a éclaté en Espagne. Le général Ortéga, à la tête de 3000 hommes a proclamé Don Carlos roi d'Espagne. Les dernières nouvelles nous annoncent la défaite des insurgés, l'arrestation importante du général Ortéga et de plusieurs personnages de haut rang. Le gouvernement Espagnol a conclu et promulgué un concordat avec la cour de Rome.

La nomination du général Lamoricière au commandement de l'armée pontificale paraît confirmée. On dit que l'exemple du général enflamme le zèle de quelques fils de famille du faubourg St. Germain, qui se disposent à passer dans les Etats-Romains pour s'enrôler sous les étendards pontificaux. Le peuple romain témoigne par de nombreuses démonstrations son amour pour Pie IX. Le Saint Père ne peut pas sortir de son palais sans être accompagné par une foule immense, qui par ses acclamations veut lui prouver sa fidélité et son dévouement.

Le grand duc de Bade, en dépit des votes de la seconde chambre, a proclamé l'indépendance de l'Eglise Catholique dans ses états. Il a déclaré que les dispositions du concordat seront sanctionnées par des lois et des ordonnances spéciales.

Les Etats germaniques du Rhin font des préparatifs de défense.

Voici le texte de l'excommunication prononcée par le Pape contre les spoliateurs des biens de l'Eglise, et quelques réflexions que nous extrayons de l'*Ami de la Religion*

Le Pape, après avoir raconté de quelle manière il a souvent averti canoniquement le coupable, et tout ce qu'il a fait pour le ramener au repentir, prononce l'excommunication en ces termes :

« Par le jugement du Dieu tout-puissant Père et Fils et Saint-Esprit ; par celui du bienheureux Pierre, prince des apôtres ; par celui de tous les saints ; par l'autorité et la puissance que Dieu nous a donnée, malgré notre propre faiblesse, de lier et de délier dans le ciel et sur la terre, nous le séparons, lui, tous ses complices et fauteurs de la réception du corps et du sang précieux de Notre-Seigneur et de la société de tous les chrétiens, nous l'excluons du sein de l'Eglise notre mère, au ciel et sur la terre, et nous le déclarons excommunié et anathématisé, condamné avec Satan et ses anges, et nous le déclarons mériter le feu éternel avec les réprouvés, jusqu'à ce que, se repentant, il sorte des liens du démon, il fasse pénitence, et qu'il satisfasse à l'Eglise dont il a violé les droits. *Nous le livrons à Satan pour mortifier sa chair, afin que son âme soit sauvée au jour du jugement.* »

Ces dernières paroles sont tirées de la première épître de saint Paul aux Corinthiens, chapitre cinquième ; l'apôtre s'en sert pour montrer l'effet de l'excommunication qu'il prononçait contre l'incestueux de Corinthe, et le but qu'il se proposait en infligeant cette peine redoutable. Elles signifient que l'excommunié, rejeté de l'Eglise, éloigné des sacrements, est livré à lui-même, et n'est plus protégé par sa communion avec les fidèles contre la puissance du démon.

Mais le but de la sentence que prononça saint Paul comme celle de l'excommunication actuelle, est tout paternel. La peine, dans l'intention de l'Eglise, n'est qu'un moyen de ramener les délinquants au repentir. Elle n'a point le caractère d'une vengeance. Elle a moins pour but le châtiement du coupable, que sa conversion. Elle n'est qu'un moyen de le faire rentrer dans le devoir. La justice de l'Eglise, même en frappant, est paternelle : elle n'est sévère que pour sauver.

